



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fin des contrats service civique : une décision brutale aux lourdes conséquences

Question écrite n° 4496

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte Mme la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, sur la suspension brutale des contrats en service civique à compter du 1er février 2025. Cette décision inopinée a de lourdes conséquences et ce, d'autant plus qu'elle concerne également les contrats déjà saisis et validés. Elle met en péril à la fois l'insertion professionnelle de publics fragiles - jeunes de 16 à 25 ans et personnes en situation de handicap de 16 à 30 ans - et l'activité de très nombreuses structures associatives. M. le député rappelle que le service civique, bien qu'imparfait, incarne une politique publique d'engagement et de cohésion sociale, en permettant notamment à la jeunesse de bénéficier d'un cadre structurant pour s'investir et contribuer activement au bien commun. Il favorise également la vie associative dans le pays. Cette suspension plonge les volontaires et les structures accueillantes dans des difficultés profondes menaçant leur avenir. M. le député partage leur abattement et alerte sur les conséquences délétères d'une telle décision. Il souhaite être éclairé sur ses raisons et ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4496

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeunesse et vie associative](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#), page 1129